

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE DE TELECONSULTATION CONSULTAWAY

Toute utilisation de la Solution CONSULTAWAY est soumise au préalable à la prise de connaissance et à l'acceptation expresse des présentes Conditions Générales de Services.

1. Objet des CGU et version en vigueur

Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) applicables au Service de Consultation par Vidéo nommé "CONSULTAWAY" proposé par MEDECINE ONLINE ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Professionnels de santé souhaitant proposer des consultations à distance à leurs patients peuvent accéder au Service de Téléconsultation CONSULTAWAY et l'utiliser.

Tout Professionnel de santé qui accède au Service de Téléconsultation de CONSULTAWAY s'engage à respecter, sans réserve, les présentes CGU. Ces CGU sont notifiées avant l'utilisation du Service aux Professionnels de santé pour acceptation expresse et préalable.

Si le Professionnel de santé n'est pas en accord avec tout ou partie des CGU, il ne doit pas utiliser le Service de Téléconsultation CONSULTAWAY.

MEDECINE ONLINE est libre de modifier, à tout moment, les présentes CGU, afin notamment de prendre en compte toute évolution légale, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique. La version qui prévaut est celle qui est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://beta.consultaway.com>. Tout Utilisateur est donc tenu de se référer à leur version accessible en ligne à la date de son accès et de son utilisation des Services.

L'Utilisateur est expressément informé que l'unique version des CGU des Services qui fait foi est celle qui se trouve en ligne sur le Site, ce qu'il reconnaît et accepte sans restriction, s'engageant à s'y référer systématiquement lors de chaque connexion.

2. Définitions

Au sens des conditions générales d'utilisation, les expressions ci-dessous auront la définition suivante :

- « **CGU** » désigne les présentes conditions générales d'utilisation applicables aux Services ;
- « **Données à Caractère Personnel** » désigne toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée identifiable une personne

qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques, propres à son identité physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

- « **Données de Santé à Caractère Personnel** » désigne toute Donnée à Caractère Personnel du patient recueillie par un Professionnel de Santé à l'occasion d'activités de prévention, de diagnostic, de soins ou de suivi social et médico-social et notamment dans le cadre de l'utilisation des Services ;
- « **Réglementation sur les données personnelles** » désigne ensemble le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le Règlement Général sur la Protection des Données ») et la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ;
- « **Professionnel de santé** » désigne toute personne relevant de la liste des professions de santé telle qu'établie par le Code de la santé publique dans sa quatrième partie « Professions de santé » ayant souscrit une inscription au Service de téléconsultation proposé par MEDECINE ONLINE en signant les présentes CGU et utilisant la Solution CONSULTAWAY sous sa responsabilité exclusive dans le respect de ses obligations conventionnelles et professionnelles et des différents référentiels, cahiers des charges, recommandations encadrant les conditions de réalisation des actes de téléconsultation émanant des autorités ou opérateurs sanitaires ou d'autres autorités publiques ;
- « **Parties** » désigne conjointement MEDECINE ONLINE et le Professionnel de santé.
- « **Services** » désigne conjointement le Service de Vidéo-consultation CONSULTAWAY, l'espace de formation gratuite CONSULTAWAY ACADEMY, incluant le service d'hébergement de CONSULTAWAY fourni par un hébergeur certifié sous-traitant désigné par MEDECINE ONLINE, le service d'Assistance, le service de Maintenance de la Solution ;
- « **Site** » désigne le site Internet www.consultaway.com
- « **Plateforme** » désigne l'ensemble des équipements informatiques et/ou de télécommunications et les Serveurs, pour la fourniture du Service et/ou la mise à disposition de CONSULTAWAY ;
- « **Cabinet de consultation virtuel et Salle d'attente virtuelle** » désigne l'espace privé et sécurisé de téléconsultation du Professionnel de santé, exploité et édité par le Professionnel de santé sous sa responsabilité exclusive dans le respect de ses obligations conventionnelles et professionnelles, contenant l'ensemble des données relatives au Compte du Professionnel de santé , et mis à sa disposition par le biais de la Solution CONSULTAWAY, en vue de lui permettre de délivrer des actes de téléconsultation au sens de l'article L. 6316-1, 1° du Code de la santé publique ;
- « **Compte** » désigne le compte créé par le Professionnel de santé lors de sa première connexion au service et permettant d'accéder à son Cabinet de consultation virtuel et de suivre l'historique et le paiement de ses téléconsultations.

Sauf indications contraires dans les CGU :

Dès lors qu'un mot ou une phrase a un sens défini, toute autre forme de ce mot ou cette phrase a un sens correspondant ; Les mots au singulier incluent le pluriel et vice versa ; Une référence à un document, une norme, une disposition législative, code ou tout autre document implique toute modification ou mise à jour de ce document, norme, disposition législative ou code ; Si une période de temps est spécifiée et remonte à un jour donné ou au jour d'acceptation des CGU cette période de temps doit être calculée comme comprenant ce jour-là.

3. Informations relatives au service de téléconsultation

Avant de proposer une téléconsultation, le Professionnel de santé doit vérifier que son patient dispose à minima, des équipements suivants: (1) un smartphone ou ordinateur suffisamment récent disposant d'une caméra comportant une résolution satisfaisante et (2) une connexion internet (en 4G) avec un débit suffisant, lesquels sont à la charge exclusive du patient de même que les frais de communications électroniques (notamment coûts téléphoniques, coûts d'accès à Internet) y afférents.

Si le Professionnel de Santé estime que les conditions ne sont pas satisfaisantes, il pourra mettre un terme à la téléconsultation et proposer un autre type de rendez-vous s'il le juge opportun.

MEDECINE ONLINE n'est qu'un intermédiaire entre le Professionnel de santé et son patient permettant d'effectuer une consultation à distance par vidéo-transmission, l'envoi de documents de manière électronique et le paiement en ligne.

MEDECINE ONLINE ne saurait être tenue en aucun cas pour responsable :

- des vitesses d'accès et/ou les systèmes d'information du Médecin ;
- des ralentissements externes ;
- des mauvaises transmissions dues à une défaillance ou à un dysfonctionnement de ces réseaux.

Compte tenu de la nature et de la complexité des technologies qui sont mises en œuvre, chaque Partie reconnaît que la Solution CONSULTAWAY ne peut être exempte d'Anomalies, de défaillances, d'interruptions et d'indisponibilités.

En cas de dysfonctionnement ou d'incident de quelque nature que ce soit lors de l'utilisation de CONSULTAWAY, le Professionnel de Santé doit en informer immédiatement MEDECINE ONLINE.

Le Site de téléconsultation CONSULTAWAY offre aux Professionnels de santé la possibilité d'utiliser :

- Le Service de vidéo-consultation avec leurs patients en toute confidentialité ;
- De se faire payer en ligne les actes réalisés ;
- D'envoyer un lien de connexion aux patients pour la prise de rendez-vous en ligne ;

- D'échanger des messages avec leurs patients ;
- D'envoyer des ordonnances à leurs patients ;
- D'échanger et de recevoir des informations et documents de la part d'autres praticiens ; De suivre l'historique de ses rendez-vous et facturation ;
- D'accéder à CONSULTAWAY ACADEMY espace d'informations sur la télé médecine et la téléconsultation mis gratuitement à disposition des Professionnels de santé afin de leur permettre d'acquérir des connaissances de base sur la téléconsultation ;

Le Service de téléconsultation CONSULTAWAY est payant pour les Professionnels de santé sous forme d'un abonnement au service souscrit mensuellement ou annuellement. L'accès est fourni à titre gratuit aux patients qui doivent cependant acquitter le prix de la consultation directement au Professionnel de santé.

Le prix de l'abonnement n'est pas indexé sur le nombre de téléconsultations effectué par le Professionnel de santé.

Les équipements (notamment ordinateur, téléphone, logiciels, moyens de communication électronique) permettant l'accès et l'utilisation de CONSULTAWAY sont à la charge exclusive des Professionnels de santé, de même que les frais de communications électroniques (notamment coûts téléphoniques, coûts d'accès à Internet) résultant de leur utilisation.

4. Entrée en vigueur - durée

Les présentes CGU entrent en vigueur à leur date de signature par les deux Parties.

Elles sont conclues pendant la durée de souscription de l'abonnement par le Professionnel de santé à compter de la Date d'Activation. Elles sont renouvelées par tacite reconduction tous les mois à la date d'anniversaire de l'abonnement sauf dénonciation par l'une des Parties par simple envoi de mail à contact@consultaway.fr dans un délai de 30 jours.

Les Parties s'engagent à respecter inconditionnellement et intégralement les termes des présentes CGU suivant les modalités décrites ci-après.

5. Conditions financières

La Solution de téléconsultation CONSULTAWAY pour l'intégralité des fonctionnalités du service est fournie par MEDECINE ONLINE en contrepartie de la souscription d'un abonnement mensuel.

Les factures sont payables par prélèvement à la date d'anniversaire de l'abonnement tous les mois et sont accessibles sur l'espace « Compte » du Professionnel de santé.

Une formule gratuite permet toutefois à un Professionnel de santé de proposer des téléconsultations à ses patients avec usage restreint à 2h/mois. Toutefois cette formule ne permet pas certaine fonctionnalité dont le règlement en ligne des actes effectués.

En cas de non règlement par le Professionnel de santé et sauf report accordé par MEDECINE ONLINE par écrit, le défaut de paiement d'une facture à l'échéance pourra donner lieu à la suspension de l'accès au Service complet de téléconsultation CONSULTAWAY.

Toute réclamation relative à une facture doit être adressée à MEDECINE ONLINE par lettre recommandée dans un délai de trente (30) jours ouvrables suivant sa réception, laquelle est présumée réalisée dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant la date portée par la facture. Aucune réclamation ne sera recevable au-delà du délai de 30 jours ouvrables.

6. Conditions d'accès et d'utilisation du service de téléconsultation

L'accès à CONSULTAWAY requiert une authentification forte préalable de chacun des Professionnels de santé pour pouvoir accéder à leur Cabinet de consultation virtuel via leur Compte professionnel.

Le Professionnel de santé est seul responsable de l'ouverture et de l'utilisation de son Compte professionnel. Il est également seul responsable de la préservation de la confidentialité de ses éléments d'authentification.

A ce titre, le Professionnel de santé est informé :

- de la nécessité de créer des identifiants personnels et d'en préserver la confidentialité afin qu'aucun tiers ne puisse usurper son identité et son Compte professionnel pour accéder et utiliser CONSULTAWAY;
- que les données à caractère personnel le concernant sont nécessaires pour accéder à CONSULTAWAY et bénéficier du Service et ne sont collectées et utilisées que pour ces seuls besoins.

La téléconsultation se déroule comme une consultation en présentiel, en partant d'une demande de rendez-vous ou sur proposition du professionnel de santé. En amont de la consultation, le Professionnel de santé envoie un lien Internet à son patient, l'invitant à se connecter à l'heure prévue du rendez-vous sur l'espace sécurisé de consultation du praticien fourni par CONSULTAWAY depuis un ordinateur ou une tablette équipé(e) d'une webcam et relié(e) à Internet.

Le patient n'a pas besoin de créer de compte, il lui suffit de vérifier ou de compléter les informations remplies par le Professionnel de santé lors de la prise de rendez-vous.

Le paiement de la téléconsultation se fait en ligne, généralement à l'issue de la téléconsultation.

Le Professionnel de santé s'engage à utiliser le Service de téléconsultation CONSULTAWAY dans des conditions lui permettant d'assurer la confidentialité et le bon déroulement des échanges avec son patient.

Il veillera, en particulier à réaliser la téléconsultation dans un endroit suffisamment lumineux et calme pour permettre une Téléconsultation de qualité.

Le Professionnel de santé est seul juge de la pertinence d'une prise en charge à distance et peut à tout moment interrompre la Téléconsultation si les conditions d'une prise en charge à distance ne sont pas réunies.

La durée d'une téléconsultation est laissée à la libre appréciation du Professionnel de Santé.

Les Professionnels de Santé réalisent la téléconsultation en toute indépendance, suivant les obligations déontologiques et légales qui leurs incombent.

La téléconsultation se déroule sous la responsabilité exclusive du Professionnel de Santé et de son patient.

La téléconsultation n'est enregistrée ni par le Professionnel de Santé, ni par MEDECINE ONLINE ni par tout autre tiers. Tout utilisateur du service est informé que toute atteinte au droit à l'image, au respect de la vie privée ou au secret professionnel et médical peut faire l'objet de sanctions, y compris pénales.

Avant de mettre fin à la téléconsultation, le Professionnel de Santé confirme le montant à payer par son patient. Selon la situation et le type de prise en charge de l'utilisateur, le Professionnel de Santé peut décider de revoir à la baisse ou de ne pas faire payer la téléconsultation. Cette décision lui revient. MEDECINE ONLINE ne saurait être tenue pour responsable d'un refus de paiement par le patient.

MEDECINE ONLINE décline toute responsabilité en cas de litige, quelle qu'en soit la raison, entre le patient et un Professionnel de santé, non directement imputable à MEDECINE ONLINE.

7. Protection des données à caractère personnel du Professionnel de santé

MEDECINE ONLINE n'a pas accès à la téléconsultation ou aux données échangées entre les Professionnels de Santé et leurs patients. Elles sont et restent strictement confidentielles. MEDECINE ONLINE invite expressément les Professionnels de santé à prendre connaissance des dispositions spécifiques ci-dessous relatives à la protection des données personnelles qui font partie intégrantes des présentes CGU <https://www.consultaway.com/confidentialite/> .

Le Professionnel de santé est informé que ses Données Personnelles (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone,) sont collectées et traitées par MEDECINE ONLINE en sa qualité de Responsable de traitement pour les finalités suivantes :

- pour les besoins liés à l'exécution des présentes CGU et le suivi de la relation qui en découle ;
- pour lui adresser des informations en lien avec son activité professionnelle et MEDECINE ONLINE (facturation, historique des téléconsultations etc);

Les informations bancaires communiquées par le Professionnel de santé pour le paiement de son abonnement à la solution CONSULTAWAY sont traitées par Stripe Payments Europe en sa qualité de prestataire de services de paiement sécurisé.

MEDECINE ONLINE a procédé à l'inscription des traitements qu'elle met en œuvre sur le registre de ses activités de traitement conformément aux exigences du RGPD.

Les traitements de ces Données Personnelles sont nécessaires à l'exécution des présentes CGU.

Les Données Personnelles du Professionnel de santé sont conservées par le service habilité de MEDECINE ONLINE pendant la durée de la souscription au service proposé par MEDECINE ONLINE.

A l'issue de la relation contractuelle, et sauf opposition de sa part, les Données du Professionnel de santé seront utilisées afin de lui proposer des informations en lien avec son activité professionnelle et seront conservées à ce titre pendant un délai de deux ans.

Les Données seront ensuite archivées selon une procédure d'archivage sécurisée et/ou supprimées, sans préjudice des droits d'archivage de MEDECINE ONLINE.

Le Professionnel de santé est informé que ses Données Personnelles sont destinées à :

- À son usage personnel ;
- À MEDECINE ONLINE et aux membres du personnel et prestataires techniques de MEDECINE ONLINE spécifiquement habilités, dans le strict respect de leurs missions à des fins de gestion technique ;
- Aux administrateurs strictement habilités de l'hébergeur certifié de Données de santé, au sens de l'article L.1111-8 du Code de la santé publique, dans la limite de leurs attributions respectives ;
- Aux personnes habilitées au titre des tiers autorisés (les juridictions concernées, les arbitres, les médiateurs, les ministères concernés...).
- Au prestataire de service de paiement auquel MEDECINE ONLINE a recours dans le cadre de la Solution CONSULTAWAY.

Conformément aux dispositions de la Règlementation applicables en matière de protection des Données précitées et sous réserve des conditions prévues par la Règlementation pour l'exercice de ses droits, le Professionnel de santé dispose des droits suivants :

- d'un droit d'accéder à ses Données à caractère personnel et en demander la rectification ;
- du droit de communiquer ses directives concernant le sort de ses Données à caractère personnel après sa mort ;
- du droit de solliciter une limitation du traitement ;
- du droit à l'oubli et à l'effacement numérique ;
- du droit à la portabilité de ses Données ;
- d'un droit d'opposition ;
- d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le Professionnel de santé peut adresser ses demandes d'exercice de droits en écrivant à MEDECINE ONLINE à l'adresse suivante : Station F, 5 Parvis Alan Turing –75013 Paris ou en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : hello@consultaway.com

Le Professionnel de santé peut également s'adresser au délégué à la protection des Données de MEDECINE ONLINE pour toute question concernant ses données à caractère personnel. Les coordonnées du délégué à la protection des Données désigné par MEDECINE ONLINE sont : dpo@consultaway.com

Le Professionnel de santé reconnaît qu'il dispose, par ailleurs, du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet : www.cnil.fr

Le professionnel de santé est informé de son droit de rectifier/effacer les données. Toutefois, en cas de demande pendant la période d'abonnement à la plateforme, le Professionnel de santé est informé que l'accès aux services sera suspendu.

Pour vous permettre une expérience optimale sur notre site, nous utilisons des cookies. Veuillez consulter notre politique de confidentialité <https://www.consultaway.com/confidentialite/> pour connaître l'usage qui en est fait.

8. La protection des données personnelles par le Professionnel de santé

Le Professionnel de santé est informé que la fourniture et l'utilisation du Service et de la Solution CONSULTAWAY impliquent le traitement de Données à caractère personnel et que ce dernier doit à ce titre effectuer toutes les démarches nécessaires pour se conformer à la réglementation au titre de la mise en œuvre de ce traitement et en informer ses propres patients.

Le Professionnel de santé reconnaît qu'il est et demeure le Responsable de traitement de Données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de l'exploitation de son Cabinet de consultation virtuel à partir de la Solution CONSULTAWAY et qu'il conserve l'entière maîtrise des Données Personnelles relatives à ses patients qu'il collecte et traite au travers de la Solution de téléconsultation CONSULTAWAY et s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en cette qualité résultant notamment des dispositions de la Loi Informatique et Libertés et du RGPD.

MEDECINE ONLINE, s'engage à respecter la Règlementation concernant la collecte et le traitement des Données à caractère personnel mis en œuvre pour les besoins de la fourniture du Service.

En tant que responsable de traitement de ces Données, MEDECINE ONLINE prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la LIL et du RGPD.

Le Professionnel de santé, en sa qualité de Responsable de traitement, s'engage à assurer l'information de ses propres patients.

MEDECINE ONLINE s'engage, en sa qualité de sous-traitant, à suivre et appliquer sans délai toutes les instructions que pourrait lui adresser le Professionnel de santé en sa qualité de Responsable de traitement, et notamment à satisfaire toute demande d'accès et de suppression de Données susceptibles d'émaner d'un patient du Médecin.

Le Professionnel de santé s'engage à effectuer régulièrement et conserver au moins une copie de sauvegarde de ses Données.

9. MENTIONS LÉGALES

Les Services de CONSULTAWAY sont exploités par MEDECINE ONLINE SAS au capital de 85 100 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro : 830961256 dont le siège social est situé au 72 ter Boulevard Bourdon 92200 NEUILLY SUR SEINE

Directeur de la publication : Docteur Martine WOLER Présidente.

Le présent site est hébergé par : AWS, Hébergeur certifiée données de santé, Francfort - Allemagne

10. Responsabilité et garanties relatives aux moyens d'accès à

CONSULTAWAY

Les obligations de MEDECINE ONLINE sont des obligations de moyens et non de résultats.

MEDECINE ONLINE met en place les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service de téléconsultation CONSULTAWAY et prend les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité des Services.

MEDECINE ONLINE s'engage à rendre le service accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de MEDECINE ONLINE et sous réserve des périodes de maintenance, des pannes éventuelles, des aléas techniques liés à la nature du réseau internet ou des actes de malveillance ou toute atteinte portée au matériel ou aux logiciels de MEDECINE ONLINE.

MEDECINE ONLINE ne peut être tenue responsable des perturbations du réseau Internet dues à des cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation et du fait des opérations de maintenance des Services planifiées par MEDECINE ONLINE.

MEDECINE ONLINE ne peut également pas être tenue responsable de l'installation et du fonctionnement des terminaux utilisés par les professionnels de santé et les patients pour accéder au Service.

Plus généralement, MEDECINE ONLINE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en raison d'une interruption des Services quel que soit la cause, la durée ou la fréquence de cette interruption.

La vitesse de transmission des informations ne dépend pas de MEDECINE ONLINE, mais des caractéristiques inhérentes aux réseaux de communication électronique et des caractéristiques techniques de son mode de connexion (câble, ADSL, 3G, 4G etc.) et de son accès internet.

MEDECINE ONLINE ne saurait en aucun cas être tenue de réparer d'éventuels dommages indirects subis par l'Utilisateur à l'occasion de l'utilisation de CONSULTAWAY. Les dommages indirects sont ceux qui ne résultent pas exclusivement et directement de la défaillance des Services de MEDECINE ONLINE.

En outre, la responsabilité de MEDECINEONLINE ne peut pas être recherchée pour des actes réalisés par les professionnels de santé ou un tiers utilisant CONSULTAWAY.

Les Professionnels de Santé exercent leur pratique professionnelle en toute indépendance, selon leurs obligations déontologiques, légales et réglementaires personnelles et sous leur responsabilité exclusive.

MEDECINE ONLINE n'est en aucun cas responsable d'une quelconque annulation ou indisponibilité du Professionnel de Santé consécutivement à la programmation d'un rendez-vous de téléconsultation.

MEDECINE ONLINE se dégage de toutes les responsabilités concernant une utilisation par le Professionnel de santé des Données Personnelles non conforme à la Réglementation. Le Professionnel de santé est, à ce titre, seul responsable de la sauvegarde régulièrement de ses Données et notamment des Données et informations Personnelles.

Le Professionnel de santé reconnaît que MEDECINE ONLINE ne peut être tenue responsable des conséquences de son utilisation de CONSULTAWAY lors des actes de téléconsultation. De façon générale, MEDECINE ONLINE ne peut être tenue responsable des décisions éditoriales, médicales ou autres prises par le Professionnel de santé dans le cadre de l'utilisation de la Solution de téléconsultation CONSULTAWAY.

11. Responsabilités du Médecin et Professionnel de santé

Le Professionnel de santé reconnaît qu'il utilise CONSULTAWAY pour des actes de téléconsultation à ses risques et périls et qu'il doit procéder à toute vérification nécessaire et/ou utile avant toute utilisation sous sa responsabilité exclusive.

Dans le cadre des présentes CGU, le Professionnel de santé a été informé qu'il devait s'assurer :

- du respect des préconisations techniques requises ;

- qu'il dispose de la compétence nécessaire et des informations suffisantes pour une utilisation optimale de la Solution de téléconsultation CONSULTAWAY;
- qu'il pouvait bénéficier de l'aide des équipes de MEDECINE ONLINE pour limiter les risques d'erreurs pouvant se produire lors de sa première utilisation de CONSULTAWAY ;

En outre, le Professionnel de santé reconnaît que le Service de téléconsultation fourni par MEDECINE ONLINE est strictement technique, et reconnaît et accepte à ce titre que la responsabilité de MEDECINE ONLINE est exclusivement technique, à l'exclusion de toute responsabilité éditoriale ou médicale.

Le Professionnel de santé demeure intégralement et exclusivement responsable de l'exploitation de son Cabinet de téléconsultation virtuel, de l'ensemble des actes qu'il réalise dans le cadre de son Cabinet de téléconsultation virtuel, ainsi que des obligations administratives qui lui sont opposables en sa qualité de Professionnel de santé.

De manière générale, chaque Professionnel de santé s'engage à utiliser CONSULTAWAY :

- Dans le respect des lois, réglementation et droits des tiers ;
- De manière loyale et conformément à sa destination, dans le respect des présentes CGU et de la Réglementation ;
- Et notamment dans le respect de l'article L. 6316-1 Code de la santé publique et du décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine, et de l'Avenant 6 de la Convention, ainsi qu'à toute réglementation qui lui est applicable au titre de l'exercice de sa Profession lors de l'utilisation de CONSULTAWAY, y compris notamment toutes les règles déontologiques qui lui sont attachées.

Il appartient aux Professionnels de santé de satisfaire aux obligations découlant de la Réglementation et en particulier l'enregistrement des traitements de Données sur un registre.

Les Professionnels médicaux se doivent en outre de procéder à l'information et au recueil du consentement des patients au titre de la collecte, du traitement et de l'hébergement de leurs Données de santé, de la mise en œuvre des mesures de sécurité pour ce qui le concerne ;

En cas de mise en cause de la responsabilité de MEDECINE ONLINE du fait d'un acte quelconque d'un Professionnel de santé au cours de ses rapports avec ses patients, le Professionnel de santé garantit MEDECINE ONLINE contre toute condamnation, indemnité, somme de toute nature qui serait mise à sa charge, en ce compris les frais d'avocats éventuels et d'expertise.

12.FORCE MAJEURE

Il y a force majeure lorsqu'un événement échappant au contrôle et ne pouvant être raisonnablement prévu lors de l'acceptation des CGU et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation.

Le cas de force majeure suspend les obligations de la partie concernée pendant le temps où jouera la force majeure si cet événement est temporaire. Néanmoins, les Parties s'efforceront d'en minimiser dans toute la mesure du possible les conséquences.

A défaut, si l'empêchement est définitif, les parties seront libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

13. NULLITÉ PARTIELLE

Dans le cas où certaines stipulations des CGU seraient inapplicables pour quelque raison que ce soit, y compris en raison d'une loi ou d'une réglementation applicable, les parties resteront liées par les autres stipulations des CGU et s'efforceront de remédier aux clauses inapplicables dans le même esprit que celui qui a présidé lors de la conclusion.

14. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes CGU sont soumises à la loi française. Toutes difficultés relatives à la validité, l'application ou à l'interprétation des CGU seront soumises, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de Grande Instance de Paris, auquel les Parties attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'exécution ou le domicile du défendeur. Cette attribution de compétence s'applique également en cas de procédure en référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

15. Propriété intellectuelle

La Solution CONSULTAWAY est mise à disposition du Professionnel de santé dans le cadre d'un droit d'utilisation. Ce droit d'utilisation à titre personnel est non exclusif, incessible et concédé uniquement dans le cadre de l'utilisation du Service CONSULTAWAY permettant au Professionnel de santé de faire des actes de téléconsultation à partir de son Cabinet de consultation virtuel, et pour la durée de souscription au Service.

Cette concession n'entraîne le transfert d'aucun droit de propriété intellectuelle au profit du Professionnel de santé, MEDECINE ONLINE est et demeure l'exclusif propriétaire de CONSULTAWAY et des éléments qui la composent ainsi que de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle relatifs à la Plateforme, à la Solution CONSULTAWAY, aux Modules de CONSULTAWAY ACADEMY, au Cabinet de consultation virtuel, aux Contenus mis à disposition des Professionnels de santé, des logiciels de MEDECINE ONLINE, sans que les présentes CGU ne puissent être interprétées comme conférant aucune cession et/ou aucun droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle aux Professionnels de santé sur tout ou partie de la Plateforme, de la Solution de

téléconsultation, du Cabinet de consultation virtuel et des Contenus fournis par MEDECINE ONLINE et/ou des logiciels de mise en œuvre de MEDECINE ONLINE, ce que le Professionnel de santé reconnaît et accepte.

Il est expressément entendu entre les Parties que tous les livrables, documents, textes et illustrations relatifs à CONSULTAWAY ainsi que tous les renseignements d'ordre technique ou commerciaux fournis au titre des CGU auxquels le Professionnel de santé pourrait avoir accès demeurent la propriété de MEDECINE ONLINE, et ne pourront être reproduits ou communiqués en tout ou partie à des tiers sans l'accord écrit préalable de MEDECINE ONLINE.

L'utilisation de CONSULTAWAY ne confère en aucun cas aux Professionnels de santé un droit de propriété sur tout ou partie de la Plateforme, de la Solution de téléconsultation CONSULTAWAY, des Modules, du Cabinet de consultation virtuel et des Contenus fournis par MEDECINE ONLINE et/ou des logiciels de MEDECINE ONLINE.

MEDECINE ONLINE reste propriétaire de CONSULTAWAY, des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur tous les éléments de conception du Service ainsi que des marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes, ou autres signes utilisés et mis en œuvre par MEDECINE ONLINE dans le cadre du Service.

Le Professionnel de santé s'interdit d'utiliser ou d'exploiter CONSULTAWAY pour le compte de tiers, y compris au sein de son groupe, sans l'autorisation de MEDECINE ONLINE.

Le Professionnel de santé s'interdit de diffuser ou de permettre la diffusion et/ou de mettre à disposition de tiers, à quelque titre que ce soit, et/ou déposer tout brevet pour son compte ou pour le compte d'un tiers, et/ou de reproduire et/ou faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle du savoir-faire de MEDECINE ONLINE de la Solution de téléconsultation CONSULTAWAY.

Tout manquement à ces obligations constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, une faute intentionnelle susceptible d'exposer le Professionnel de santé à des poursuites civiles et pénales.

16. Assurance

Chaque partie s'engage à s'assurer et s'engage à maintenir en vigueur sa police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie dans son pays, pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés à l'autre Partie et à tout tiers dans le cadre de l'exécution de ses obligations.

17. Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à garder strictement confidentiel toute information ou document, quel qu'en soit le support, qui serait porté à sa connaissance à l'occasion de la négociation ou de l'exécution des CGU. Cette obligation de confidentialité s'appliquera pendant toute la durée des CGU, et pour une durée de 3 années à compter de la communication de l'information protégée ou de l'expiration des CGU.

A ce titre, les Parties s'engagent à :

- ne pas divulguer ces informations confidentielles ;
- empêcher toute divulgation de ces informations confidentielles à l'extérieur de leur société sauf nécessité pour MEDECINE ONLINE de les communiquer à ses sous-traitants, consultants ou autre dans le cadre de l'exécution des CGU ;
- ne pas reproduire, ni faire reproduire tout ou partie de documents susceptibles de constituer ou de contenir des informations confidentielles ;
- retourner à l'autre Partie ou détruire, à l'expiration ou la résiliation des CGU tous les documents confidentiels de quelque nature que ce soit qui lui auraient été remis par l'autre des Parties ;
- ne pas utiliser les informations à d'autres fins que pour l'exécution des CGU.

Les Parties conviennent du fait que les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas aux informations qui :

- sont ou viennent à la connaissance de l'autre Partie par publication ou par tout autre moyen qu'une contravention à ses obligations par la Partie qui les auraient reçues ;
- sont issues de développements entrepris de manière indépendante par la Partie qui les reçoit ou, pour son compte par des personnes qui n'ont pas accès aux informations confidentielles de l'autre Partie ;
- font l'objet d'une diffusion générale de la Partie qui les communiquera sans restriction particulière ;
- font l'objet d'une diffusion du fait d'une décision judiciaire.

Les Documents Contractuels sont considérés comme une information confidentielle au sens de la présente clause.